



Les unités

No	TYPE	SUP. (ha)
1	Érablière à érable Giguère avec orme d'Amérique, érable à sucre et saule	0.239
2	Cédrrière à peuplier baumier	0.152
3	Feuillus tolérants à érable à sucre, érable à Giguère et noyer cendré	0.480
4	Peupleraie baumière à feuillus tolérants	0.628
5	Cédrrière à résineux	0.660
6	Chênaie rouge et vinaigrier (plantation)	0.414
7	Saulaie	0.137
8	Érablière à érable à Giguère	0.209
9	Saulaie à cèdre	0.200
10	Feuillus tolérants à érable à Giguère	0.145
11	Saulaie	0.256
12	Peupleraie baumière à feuillus tolérants	0.357
13	Peupleraie baumière à feuillus tolérants	1.863
14	Peupleraie baumière à saules	0.786
15	Saulaie	0.122
16	Saulaie à peuplier baumier	0.579
17	Érablière à sucre	0.124
18	Saulaie à peuplier baumier	0.483
19	Saulaie à peuplier baumier	0.106
20	Érablière à sucre et érable rouge	0.574
21	Feuillus tolérants à peuplier baumier	0.502
22	Saulaie à peuplier baumier	0.403
23	Saulaie à peuplier baumier	0.415
24	Saulaie à noyer cendré et orme d'Amérique	0.273
25	Saulaie à noyer cendré et orme d'Amérique	0.165
26	Arbustaie	0.024
27	Saulaie à noyer cendré et orme d'Amérique	0.165
28	Friche herbacée	1.751
29	Peupleraie faux-tremble à orme d'Amérique et noyer cendré	0.105
30	Saulaie	0.056
31	Aire aménagée	0.078
32	Aire aménagée	0.024
33	Feuillus tolérants à orme d'Amérique et noyer cendré	0.180
34	Saulaie	0.209
35	Saulaie à feuillus tolérants	0.602
36	Feuillus tolérants à noyer cendré et orme d'Amérique	0.109
37	Friche herbacée	0.267
38	Cédrrière	0.076
39	Friche arbustive	1.089
40	Feuillu non commercial	0.137
41	Arbustaie	0.104
42	Peupleraie faux-tremble à bouleau blanc	0.429
43	Peupleraie à orme	0.076
44	Friche herbacée	0.953
45	Feuillus tolérants à peuplier faux-tremble	0.351
46	Bétulaie jaune à peuplier baumier	0.324
47	Cédrrière à résineux et bouleau jaune	0.312
48	Érablière rouge à bouleau jaune	1.030
49	Aulinaie à orme d'Amérique et feuillu non commercial	0.461
50	Peupleraie baumière	0.404
51	Sapinière à sapin baumier et épinette blanche avec bouleau jaune	0.571
52	Aire aménagée	0.424
53	Friche arbustive	1.167
54	Érablière à sucre à feuillus tolérants avec résineux	1.066
55	Érablière rouge et érable à sucre à feuillus intolérants	1.038
56	Arbustaie	0.264
57	Peupleraie faux-tremble à bouleau blanc et résineux	0.316
58	Peupleraie baumière	0.331
59	Peupleraie baumière	0.658
60	Arbustaie	0.213
61	Plantation de peuplier à grandes dents et de vinaigrier	0.097
62	Bassin de rétention	1.536
Total		27.269

Les propriétés

	SUP. (ha)
PUBLIQUE - VILLE DE QUÉBEC	19.065
PUBLIQUE - AUTRE	2.602
PRIVÉE	5.602

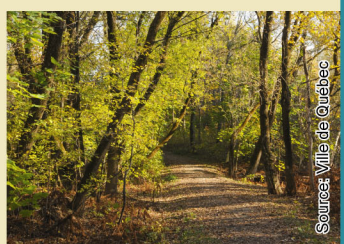


Source: Del Degan, Massé

Site 2-07 Futur parc naturel de la Rivière-du-Berger

Ce milieu naturel d'intérêt, couvrant quelque 27 ha, s'étend le long des berges de la rivière du Berger, au nord du parc de l'Escarpeement. Les berges de la rivière épousent la forme d'un corridor boisé plus ou moins large.

Des peupleraies, des saulaies et d'autres groupements arbustifs forment la majorité des unités de végétation des rives de la rivière du Berger. Ces peuplements sont typiques des milieux riverains à drainage imparfait. Une randonnée sur ces terrasses alluviales permet de rencontrer de beaux spécimens de saules, peupliers baumiers et noyers cendrés, souvent installés sur un parterre de fougères verdoyantes et souples. D'autres peuplements, comme des érablières et des cédrrières, peuvent être observés par endroits. L'ensemble de ces milieux boisés a une valeur écologique élevée puisqu'il constitue un tampon indéniable entre la rivière et les terrains urbains en périphérie. Par ailleurs, ces milieux riches abritent une faune terrestre et aviaire variée.



Source: Ville de Québec

En 2012, la Ville de Québec a commencé la mise en valeur du futur parc naturel de la Rivière-du-Berger par l'aménagement d'un sentier au sud du boulevard Robert-Bourassa, qui le relie au parc de l'Escarpeement. Au cours des prochaines années, le sentier sera prolongé vers le nord et reliera ainsi le parc linéaire au secteur agricole, toujours présent au sud du boulevard Chauveau. Les berges de la rivière du Berger au nord du boulevard Chauveau seront conservées comme corridor écologique.